



## Challenges et l'immigration : derrière les fantasmes... encore des fantasmes !

Tribune envoyée par Maurice D., fonctionnaire

Dans son édition n° 715 du 21 octobre 2021, l'hebdomadaire *Challenges* a consacré sa Une et un dossier au sujet de l'immigration : « Derrière les fantasmes... IMMIGRATION Coûts et bénéfices ». Le titre est prometteur, et le lecteur s'attend à une série d'articles fouillés, signés par des spécialistes de la question, et qui vont au-delà des idées préconçues concernant un phénomène qui inquiète ou qui réjouit, mais qui ne laisse aucun Français indifférent à six mois des élections présidentielles.

Or ce dossier est hélas loin d'honorer cette promesse. Entre erreurs flagrantes (1), jugements partisans (2), contradictions internes (3), manque de recul et d'analyse des données présentées (4) et usage de techniques de manipulation de l'opinion (5), il est indigne des bonnes pratiques de la presse écrite.

### 1. Des erreurs flagrantes

Le dossier de *Challenges* présente deux erreurs grossières, qui auraient pu être facilement vérifiées et corrigées, ce qui témoigne d'un certain amateurisme de l'équipe de rédaction sur ce sujet de l'immigration en France.

En premier lieu, est mentionnée, à l'égard des immigrés en France, « l'interdiction d'exercer dans les cinq millions de postes liés à la fonction publique ». Cette affirmation est fautive à plusieurs titres. Rappelons tout d'abord que les emplois de fonctionnaires titulaires sont accessibles aux personnes de nationalité française ou européenne. Les immigrés européens, et ceux qui obtiennent une nationalité européenne, sont donc tout à fait éligibles à ces emplois. *Challenges* confond ici la notion d'immigré et celle d'étranger. Surtout, cette affirmation néglige que plus d'un million des 5,7 millions d'emplois de la fonction publique sont de nature contractuelle (20%)<sup>1</sup>. Or ces emplois sont ouverts à tous les étrangers, y compris extra-européens<sup>2</sup>. Depuis la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le recours aux emplois contractuels a en outre été largement facilité et normalisé, y compris dans la haute fonction publique. Ce mouvement de contractualisation de la fonction publique est d'ailleurs plus ancien : la Cour des comptes relève qu'entre 2010 et 2017, l'augmentation du nombre d'agents contractuels a été trois fois plus rapide que celle des agents titulaires<sup>3</sup>. Contrairement à ce que colporte *Challenges*, les emplois publics sont donc largement ouverts aux immigrés en France, et ils le sont de plus en plus, notamment dans les postes à hautes responsabilités.

En second lieu, *Challenges* prétend que les aides publiques dont bénéficient les demandeurs d'asile en France seraient plus faibles que dans d'autres pays européens dont l'Allemagne. Le chiffre de 204 € mensuels de l'allocation de demandeur d'asile est comparé à un chiffre présenté comme équivalent de

---

<sup>1</sup> DGAFP

<sup>2</sup> Service-public.fr

<sup>3</sup> Cour des comptes, 2020, *Les agents contractuels dans la fonction publique*

354 € en Allemagne. Or ce chiffre de 204 euros ne concerne que les demandeurs d'asile qui bénéficient d'un logement gratuit en France, alors que le chiffre de 354 € concerne à l'inverse les demandeurs d'asile sans logement en Allemagne. La France est en réalité plus généreuse que l'Allemagne envers les demandeurs d'asile, comme le montre le tableau suivant :

	France	Allemagne	Surcoût en France
Demandeur d'asile logé gratuitement	204 €	135 €	+51%
Demandeur d'asile sans logement	426 €	354 €	+20%

Source : *service-public.fr* ; *infomigrants.net*

Encore une fois, la rédaction de *Challenges* témoigne d'une profonde méconnaissance du phénomène migratoire, en confondant les deux forfaits versés aux demandeurs d'asile en fonction de leur situation de logement. Cette confusion aboutit à des comparaisons erronées entre la France et ses voisins européens, ces derniers étant présentés comme offrant une prise en charge plus généreuse des demandeurs d'asile, alors que la France est au contraire l'un des pays les plus attractifs sur ce point. La prise en charge des besoins de santé, qui n'est pas analysée dans le dossier de *Challenges*, participe également de cette attractivité.

Ces deux erreurs flagrantes sont le signe d'un certain manque de sérieux de la part de *Challenges* dans la rédaction de ce dossier. Alors que l'objectif affiché était d'aller « Derrière les fantasmes », cette publication contribue ainsi, malheureusement, à alimenter les fausses idées reçues sur l'immigration, et à désinformer les citoyens qui s'interrogent légitimement sur ce sujet.

## 2. Un dossier à charge et partisan

*Challenges* prétend faire œuvre d'objectivité dans son dossier, afin d'établir une vision dépassionnée des coûts et bénéfices de l'immigration. Le mode de rédaction de cette publication témoigne pourtant de tout le contraire, comme le montrent les nombreux jugements de valeur qui l'émaillent. Les personnalités qui critiquent la politique migratoire de la France y sont qualifiées de « démagogues xénophobes » qui « jouent sur l'anxiété provoquée par l'arrivée de populations étrangères ». Le grand remplacement y est présenté comme une « théorie complotiste, raciste et xénophobe », ce qui réjouira sans doute les 61% de Français qui y souscrivent dans le sondage présenté plus loin.

Ce dossier fait aussi la part belle aux procès d'intention. Ainsi, la surreprésentation des immigrés parmi les bénéficiaires de logements sociaux et du RSA n'est là que pour « alimenter les discours populistes ». Et quand Marine Le Pen développe un argument pour mieux contrôler l'immigration, ce n'est que pour « reprendre la vieille antienne de son père ». *Challenges* reconnaît tout de même que lorsqu'elle évoque « l'impact de l'immigration dans la société [et] sur le marché du travail », « la droite extrême pointe un certain nombre de préoccupations pas forcément illégitimes ». Ouf !

Pour que les opinions personnelles de l'équipe de rédaction restent discrètes, *Challenges* ne recule devant rien et va même jusqu'à rédiger un curieux éloge des dernières annonces du Gouvernement : « en portant [Eric Zemmour] si haut dans les sondages, [les Français] adressent un message aux dirigeants sur la nécessité de s'emparer de la question. Reçu cinq sur cinq. Déjà le gouvernement s'active. Fermant des mosquées. Durcissant les conditions d'octroi de visas pour les ressortissants de Tunisie, du Maroc ou d'Algérie, pays qui refusent d'accueillir les illégaux expulsés par la France ». Ces mesures sont intéressantes, mais quels sont leurs résultats ? Pourquoi le Gouvernement ne prend ces mesures qu'à la fin du quinquennat, alors que le sujet de l'immigration était déjà brûlant en 2017 et plaçait le RN plus haut encore dans les sondages qu'Eric Zemmour aujourd'hui ? Comment se fait-il que le Gouvernement doive recourir à de telles mesures aujourd'hui, alors que la loi « Asile et immigration » du 10 septembre 2018 était censée aboutir à « une immigration maîtrisée » ? Tant de questions auxquelles le dossier de *Challenges* ne répondra pas. Il est vrai que cela aurait nécessité une certaine prise de recul sur l'actualité,

et un travail d'analyse et d'investigation, ce qui n'est manifestement pas le fort des journalistes de ce magazine.

### 3. De nombreuses contradictions internes

Ce qui frappe le plus, dans le dossier de *Challenges* relatif aux coûts et bénéfices de l'immigration, c'est la contradiction évidente, et presque systématique, entre le discours de la rédaction, qui ne semble voir que des bénéfices, et les études présentées, qui ne concluent que par des coûts.

« Eric Zemmour affirme qu'« il y a un coût de l'immigration colossal »... sans jamais avancer de chiffre précis » => en introduction « l'impact de l'immigration est très difficile à chiffrer »

L'immigration serait ainsi « une évidence économique », selon la rédaction. Or les données présentées dans la suite du dossier, loin de suggérer une telle « évidence », semblent même ne chercher qu'à la contredire : chômage de masse, criminalité, baisses de salaires pour les emplois peu qualifiés, charge pour les finances publiques, inadaptation du profil des immigrés aux besoins du marché du travail... De même, la rédaction affirme que « si l'immigration est une des principales préoccupations à droite, il n'en est pas de même pour tous les Français », alors que ce même dossier publie les résultats d'un sondage inédit dans lequel 61% des personnes interrogées considéraient que le grand remplacement allait se produire en France, dont 52% chez les sympathisants LREM et MoDem. Difficile de soutenir ensuite que l'immigration ne serait pas la préoccupation d'une très grande majorité des Français, et bien au-delà de la droite ! C'est pourtant ce que fait *Challenges*, qui ne craint pas le ridicule. On a l'impression que l'introduction a été rédigée avant la suite du dossier, et que *Challenges* a oublié de corriger avant la publication, tant elle se trouve en décalage avec le reste.

La contradiction va même jusque dans les exigences du débat sur l'immigration. Quand Éric Zemmour affirme qu'« il y a un coût de l'immigration colossal », l'équipe de *Challenges* lui reproche de ne « jamais avancer de chiffre précis ». Cette même équipe reconnaissait pourtant, en introduction du dossier, que « l'impact de l'immigration est très difficile à chiffrer ». Deux poids, deux mesures ?

### 4. Un dossier soutenu par des études mal comprises et dont ni la pertinence ni les limites ne sont évaluées

Le dossier cite ainsi une étude d'Hippolyte d'Albis pour soutenir que l'immigration serait profitable à la France au niveau économique. Mais cette étude comporte de nombreuses limites :

- Elle ne concerne que les immigrés bénéficiant d'un titre de séjour de longue durée, ce qui exclut beaucoup de demandeurs d'asile, les clandestins et les immigrés qui ont acquis la nationalité française
- Elle exclut les descendants d'immigrés, alors que les dernières études les prennent en compte (le CEPII en 2018, et l'OCDE<sup>4</sup>)
- Elle part du principe que l'essentiel de l'effet économique de l'immigration passe par le marché du travail, et ne permet donc pas d'approcher sur les dynamiques de redistribution des richesses entre immigrés et natifs, ni sur les effets de l'immigration sur les dépenses publiques
- Elle concerne la période 1994-2008, qui correspond à un haut de cycle économique, entre la guerre du Golfe et le début de la crise de 2008. Il aurait été intéressant qu'elle présente une analyse spécifique sur la fin de période, pour estimer précisément l'impact économique de l'immigration au début de la crise de 2008, d'autant plus que le document de travail affirme que « globalement, les résultats empiriques indiquent une relation procyclique entre l'immigration et les performances économiques de la France ». À ce titre, l'étude du CEPII de 2018 rapporte que « les actifs immigrés ont été beaucoup plus touchés que les actifs natifs durant la crise de 2008 ».

---

<sup>4</sup> La dernière étude de l'OCDE sur ce sujet est parue juste après la publication du dossier de *Challenges*, fin octobre 2021

Le dossier présente également les résultats des études de l'OCDE et du CEPII, qui auraient estimé à 0,3% du PIB le coût de l'immigration pour les finances publiques. Or dans le cas de l'étude du CEPII, ce coût n'est qu'une moyenne, qui augmente entre 1979 et 2011, pour atteindre 0,49% du PIB lors de la dernière année considérée, et 1,64% du PIB en prenant en compte la première génération de descendants d'immigrés [Note de l'OID : cela correspond à 40 Milliards d'euros en points de PIB de 2019 ; une étude de l'OCDE parue le 28 octobre 2021 aboutit à des résultats similaires]. Alors même que cette étude ne prend en compte, encore une fois, ni les demandeurs d'asile, ni l'immigration illégale, ni les coûts indirects de l'immigration sur les finances publiques (hors transferts sociaux et prélèvements obligatoires).

Le dossier de *Challenges* procède donc d'une analyse superficielle et partielle des études économiques citées, qui témoignent d'un coût de l'immigration beaucoup plus élevé que ce qui est présenté.

## 5. Plusieurs techniques de manipulation de l'opinion

Dans son dossier, *Challenges* utilise plusieurs techniques de manipulation de l'opinion, qui visent à surestimer les bénéfices de l'immigration et à sous-estimer ses coûts. Il convient donc d'identifier ces techniques et de les décrypter.

Première technique : la diversion, en transférant la responsabilité des problèmes découlant de l'immigration vers d'autres politiques publiques. Par exemple, l'augmentation de la part de personnes d'origine immigrée dans les 55 principales unités urbaines, issue d'une étude de France stratégie, devient « une question d'aménagement du territoire », alors qu'elle soulève une problématique de changement de population à l'échelle nationale.

Deuxième technique : raisonner à l'échelle la plus large possible afin de diluer les dynamiques observées. Ainsi, le dossier commence dans son introduction par citer un rapport de l'ONU de 2020 selon lequel « seule 3,6% de la population mondiale est migrante, dont 37% du sud vers le nord ». Il s'agit d'une vision biaisée, dès lors que la majorité de ces flux se concentre sur quelques pays, et cache de grands déséquilibres. Dans le cas de la France par exemple, l'immigration est largement peu qualifiée et issue des pays du Sud, tandis que plus de 200 000 personnes, souvent hautement qualifiées, émigrent chaque année vers d'autres pays. Autre exemple : l'affirmation selon laquelle « La France est loin d'être l'un des pays qui accueillent le plus d'étrangers », alors qu'il s'agit de l'un des pays de l'OCDE qui accueille le plus de demandeurs d'asile – plus que l'Allemagne en 2019.

Troisième technique : présenter comme consensuelles des positions qui ne le sont pas. Exemple : « tous les experts s'accordent à dire que l'impact de l'immigration – très difficile à chiffrer – se situe entre +0,5 et -0,5% de la dépense publique ». Or ce n'est pas du tout ce que disent « tous les experts ». Comme cela a été dit plus haut, l'étude du CEPII de 2018, que *Challenges* cite dans son propre dossier, estime jusqu'à 1,64% de PIB le coût de l'immigration pour les finances publiques. Certains experts, comme Jean-Paul Gourévitch, aboutissent à des conclusions qui sortent de cette fourchette donnée par *Challenges* : 0,8% de PIB en 2017. En réalité, il existe un vrai débat scientifique sur la mesure des coûts de l'immigration, et on ne peut parler de consensus à ce sujet.

Quatrième technique : minimiser la gravité des phénomènes. *Challenges* écrit ainsi, en se voulant rassurant, qu'« en 2018 le nombre d'immigrés en France s'établissait à 6,5 millions selon l'INSEE, soit à peine 10% de la population française », ce qui nous placerait « loin du remplacement redouté ». Qu'un résident sur dix soit immigré en France, c'est déjà beaucoup, mais ce que néglige de préciser *Challenges*, c'est que ce chiffre a augmenté de 50% ces 20 dernières années, et a été multiplié par trois depuis l'après-guerre. Ce que *Challenges* oublie aussi, c'est que l'immigration est principalement un flux en France, dont l'installation depuis plusieurs générations alimente un stock de descendants d'immigrés, qui n'est pas comptabilisé dès lors que les enfants nés en France ne peuvent être définis comme immigrés. En 2011, la démographe Michèle Tribalat estime ainsi qu'un tiers de la population des moins de 60 ans était d'origine immigrée. Un autre exemple de minimisation est donné par Jean-Christophe Dumont,

spécialiste des migrations à l'OCDE, cité dans le dossier : « Dans un contexte de fortes difficultés de recrutement et de chômage bas, tous les ingrédients sont réunis pour avoir une forte hausse de l'immigration de travail dans les années à venir ». C'est donc avec un certain étonnement que le lecteur apprendra qu'un taux de chômage de 8,1% (20% chez les jeunes) doit désormais être considéré comme bas.

Cinquième technique : comparer ce qui n'est pas comparable. Encore pour nous rassurer, *Challenges* précise qu'en termes d'immigration, « L'Hexagone est loin du Luxembourg, de l'Australie, de la Suisse ou de la Nouvelle-Zélande ». Mais est-il pertinent de comparer la situation de la France à celle d'un micro-État sur ce sujet ? En réalité, ces pays connaissent une immigration dont la nature est très différente. Ancienne et originaire d'Afrique principalement pour la France, essentiellement européenne et hautement qualifiée pour le Luxembourg et la Suisse. L'Australie et la Nouvelle-Zélande aussi bénéficient en grande partie d'une immigration choisie, en raison de leur isolement insulaire, doublé d'une politique de refoulement des demandeurs d'asile en Australie. À l'inverse, une comparaison entre la France et l'Allemagne aurait été plus pertinente. Même réserve s'agissant de la citation du résultat d'études économiques de l'OCDE et du FMI, qui prennent en compte de nombreux pays développés dont la structure et l'importance des flux migratoires n'a rien à voir avec celles de la France. L'étude de Anthony Edo (CEPII) est quant à elle particulièrement édifiante. Elle analyse l'impact des 600 000 rapatriés d'Algérie en 1962 sur les salaires. Problème : elle concerne essentiellement des Français d'ascendance européenne installés en Algérie jusqu'à l'indépendance (les pieds-noirs). Or cette population n'a rencontré aucune difficulté d'intégration, contrairement aux immigrés actuels qui sont souvent de culture et de langue différente. Surtout, l'étude s'intéresse à une période de plein emploi et de forte croissance économique (les Trente glorieuses). Il n'est donc pas possible, tout en restant sérieux, de généraliser les résultats de cette étude à la période actuelle, qui connaît chômage de masse, croissance atone et une immigration d'origine majoritairement extra-européenne. C'est pourtant ce qu'ose faire *Challenges* dans son dossier.

Sixième technique : présenter des phénomènes comme inéluctables ou sans alternative<sup>5</sup>. Exemple tiré du dossier, qui cite le syndicaliste Frédéric Martinez : « L'histoire de notre pays et son devoir, c'est d'accueillir des gens qui sont dans la souffrance, les accueillir tous, et dans de bonnes conditions ». On ne voit pas très bien pourquoi l'immigration échapperait au champ politique pour s'imposer unilatéralement à la population d'accueil... Et d'ajouter : « Vu le nombre de travailleurs sans-papiers parmi les sous-traitants dans l'industrie, heureusement qu'ils sont là. Ils devraient être tous régularisés ». Il s'agit ici de l'argument du fait accompli, sous-tendu, encore une fois, par l'idée que le travail illégal et l'immigration clandestine seraient des phénomènes inéluctables contre lesquels on ne pourrait rien faire. Geoffroy Roux de Bézieux n'est pas en reste : « Si on se projette à vingt ans, on aura besoin d'une immigration choisie, économique, pour assurer le financement de notre protection sociale ». L'immigration serait ici la seule solution envisageable pour équilibrer notre système social. Or il s'agit d'une simplification d'une question plus complexe. Premièrement parce que d'autres leviers existent pour équilibrer les régimes : augmentation de la croissance, politique de natalité, réajustement des contributions et des prestations... Deuxièmement parce que cette stratégie ne fait que reporter dans le temps le remboursement de la dette sociale. En effet, si les immigrés cotisent au système social, c'est qu'il ont aussi vocation à en bénéficier à leur tour...

Septième et dernière technique : la culpabilisation, ou accuser la population d'accueil d'être responsable des difficultés d'intégration des immigrés. Ainsi, *Challenges* remarque que « La France n'octroie que 200h de formation aux immigrés contre 600h en Allemagne ». Si l'immigration de bénéficie pas suffisamment à la France, c'est donc la faute des Français qui ne leur financent pas assez de formations. Mais est-ce le rôle de la France que de former les nouveaux arrivants, alors que les natifs sont déjà sous-qualifiés par rapport à nos voisins ? Selon *Challenges*, les immigrés seraient aussi victimes de

---

<sup>5</sup> Le fameux "There is no alternative" de Margaret Thatcher

« discrimination à l'embauche ». La critique est facile, mais *Challenges* aurait pu s'abstenir de la formuler, tant les prénoms de ses 70 salariés présentent une « diversité » bien pauvre...

\*

## Conclusion

L'article de *Challenges* se conclut sur un éditorial d'André Comte-Sponville, qui consiste essentiellement en une accumulation de banalités sur l'immigration, de contre-vérités et d'idées reçues dont l'inconsistance laisse songeur : « l'immigration [...] ne pourrait aboutir qu'à un grand mélange, ce qui est tout autre chose qu'un grand remplacement » ; « le grand mélange est aussi ancien que la France » ; « le mélange vaut mieux que la consanguinité ». Avant de conclure par une lapalissade magistrale et assumée : « L'immigration zéro ? Ce n'est pas l'intérêt de la France. Une immigration absolument libre ? Ce n'est pas l'intérêt des Français. Il faut donc une immigration contrôlée ». Quand on n'a rien à dire, il faut savoir se taire... Face à un tel décalage vis-à-vis des enjeux actuels de l'immigration, on ne peut que comprendre le succès d'une certaine bravade : « Ok boomer ».

Reste que ce dossier relatif aux coûts et bénéfices de l'immigration révèle la grande difficulté dans laquelle se trouvent les journalistes de *Challenges* à percevoir les enjeux de ce phénomène en France, à comprendre les études citées ou simplement à connaître le fonctionnement de base de certains transferts – comme l'allocation de demandeur d'asile. On y observe une contradiction manifeste entre un discours très favorable à l'immigration et la réalité beaucoup plus pessimiste des données présentées. Plus généralement, il s'agit d'un exemple édifiant du décalage qui existe entre les craintes – souvent fondées – des Français vis-à-vis de l'immigration, et la vision – généralement idéalisée – qu'en donnent les médias.